

2016/2017

INFORMATIONS

ASSURANCES

AUX LICENCIÉS

Si lors de votre demande de licence vous avez choisi d'adhérer à l'assurance «**GARANTIES DE BASE ACCIDENTS CORPORELS**» proposée par la FFKDA, consultez sur www.ffkarate.fr toutes les conditions relatives à :

- votre assurance « Responsabilité civile »
- votre assurance « Individuelle accident »

En souscrivant aux «**OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FFKDA**», vous obtiendrez des garanties supplémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport.

Avec notre partenaire « Santé »



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

F.F. KARATÉ 
et disciplines associées

Credit Photo : Etienne Lamine - FFKDA

